



COMMUNE DE
MARCHIN

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil communal qui se tiendra en la

Salle du Conseil, rue Joseph Wauters, 1A à 4570 MARCHIN

le lundi 16 mars 2026 à 18 heures

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES – Fabrique d'église Notre-Dame de Grand-Marchin - Compte 2025 – DÉCISION
2. FINANCES – Règlement taxe sur la force motrice - Exercices 2026 à 2031 – DÉCISION
3. FINANCES – RFC Vyle-Tharoul - Subside extraordinaire 2026 - Remplacement poteaux et filets pare-ballon derrière les 2 buts – DÉCISION
4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL – Avenant au contrat de bail de location BATOPIN – DÉCISION
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Cimetières communaux de Bel-Air et Grand Marchin - Rétrocessions de concessions – DÉCISION
6. MOBILITÉ – Règlement complémentaire communal en matière de circulation routière - Sentier n°2 – DÉCISION
7. MOBILITÉ – Règlement complémentaire communal en matière de circulation routière - Nalonsart – DÉCISION
8. PATRIMOINE – Plan de mesurage - Vente de Patrimoine communal - Rectification des limites de propriété à Modave, Route de Limet - cadastré MODAVE 2° DIV - Sect C – n° 85/ M – DÉCISION
9. CULTURE – Convention de mise à disposition de personnel et de bâtiments communaux entre la Commune de MARCHIN et OYOU en vue du renouvellement du contrat-programme du Centre culturel (2027-2031) – DÉCISION
10. INFORMATION(S) du Collège communal – COMMUNICATION

11. PROCÈS-VERBAL de la séance précédente – APPROBATION

HUIS CLOS

- 12. HC1 – Personnel enseignant – Désignation à titre TEMPORAIRE
- 13. HC2 – Personnel enseignant – Désignation à titre TEMPORAIRE
- 14. HC3 – Personnel enseignant – Désignation à titre TEMPORAIRE
- 15. HC4 – Personnel enseignant – Désignation à titre TEMPORAIRE

Fait à Marchin, le 5 mars 2026,

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général,

Michel THOMÉ



Le Bourgmestre,

Adrien CARLOZZI

